

Lyon, 1er décembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point de la situation au Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP).

Pour assurer la sécurité sanitaire du Centre d'échanges de Lyon Perrache, la Métropole de Lyon a fait appel à une autre entreprise de nettoyage pour permettre aux milliers de personnes transitant quotidiennement par le CELP de le faire en toute sécurité. Cette décision intervient au regard de la situation sanitaire, pour les usagers de la gare de Perrache, les commerçants – commerces de bouche, pharmacie – mais aussi la crèche, et alors que la fréquentation est accrue en raison des fêtes de fin d'année.

À ce jour, l'état du Centre d'échanges de Lyon Perrache est inacceptable et nous oblige à intervenir pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire.

L'entreprise T2MC dont la société Arc-en-Ciel est une filiale à 100%, ne respecte pas les termes du contrat la liant à la collectivité en termes de service minimum et n'a pas réagi aux mises en demeure effectuées.

Lors de la rencontre du 21 novembre dernier entre Bertrand Artigny, la Direction générale des Services de la Métropole et les représentants de l'entreprise T2MC, le vice-président a rappelé de façon très claire l'impossibilité légale pour la Métropole de Lyon d'intervenir dans la négociation entre une entreprise et ses salariés. Il a aussi souligné l'autonomie et l'indépendance de la collectivité dans la façon dont elle gère ses marchés et rappelé sa volonté de donner un poids plus important à l'insertion dans ce nouveau contrat.

Au cours de cette même réunion, les représentants de la collectivité ont pris note que l'entreprise n'avait jusqu'alors fait aucune proposition de reclassement à ses salariés et pas engagé non plus de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE).

Après avoir écouté les dirigeants de T2MC, Bertrand Artigny leur avait fait la proposition suivante :

- l'entreprise lance officiellement son PSE et informe la Métropole du calendrier prévu.
- la Métropole prend contact avec les entreprises avec lesquelles elle travaille pour leur demander d'étudier attentivement les situations des salariés qui pourraient chercher un emploi d'ici quelques mois lorsque les conditions du PSE seront connues).

Contact Presse :

Métropole de Lyon : rguillet@grandlyon.com 06 98 51 59 94

- La Métropole, attentive au devenir des salariés en poste au centre d'échange de Perrache, travaille parallèlement en interne à proposer quelques postes compatibles dans les services de la collectivité avec les profils des salariés T2MC, qui pourront être proposés dans le cadre du PSE

La Métropole de Lyon n'entend pas aujourd'hui s'immiscer dans les affaires internes d'Arc-en-ciel, et considère que son seul interlocuteur est son représentant légal à qui elle demande de respecter le contrat de prestation passé en 2018, et de s'assurer que des prestations de nettoyage définies dans le cahier des clauses techniques particulières sont bien réalisées, notamment quant au respect des dispositions législatives et réglementaires en matière de protection de l'environnement, de sécurité, de santé des personnes et de préservation du voisinage prévues à l'article 7.1 du CCAG.

Bertrand Artigny, vice-président en charge des finances : *« nous attendons que l'entreprise mette en œuvre son PSE afin d'avoir une vision sur l'avenir des salariés et ainsi pouvoir participer si besoin aux éventuels reclassements. La Métropole de Lyon entend bien prendre la part de responsabilité qui est la sienne dans ce dossier conflictuel, elle le fera sans se substituer à d'autres. »*

Contact Presse :

Métropole de Lyon : rguillet@grandlyon.com 06 98 51 59 94